



COMMUNE DE LE TEIL

-----  
**EXTRAIT**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

-----

Exercice : 29 L'An Deux Mille Vingt Trois, le vingt-six juin dans la salle Caravane Monde, à 18  
Présents : 23 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur  
Absents : 6 convocation en date du 20 juin 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier  
PEVERELLI, Maire.

Pour : 29 Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Dersi, Diatta, Faure-Pinault,  
Abstention : Gaillard, Galiana, Gleyze, Griffé, Guillot, Heyndrickx, Laville, Lorenzo,  
Contre : Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Valla.

Excusés : M. Chezeau (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Garraud (pouvoir à Mme Valla),  
Mme Keskin (pouvoir à M. Dersi), M. Jouve (pouvoir à Mme Diatta), Mme  
Segueni (pouvoir à Mme Faure-Pinault), M. Vallon (pouvoir à M. Noël).

Secrétaire : M. Griffé

**Objet : Questions Financières Diverses**

Le Conseil Municipal,  
Après Avoir Délibéré,

**DÉCIDE** le paiement à MAAF ASSURANCES de la somme de 184,43 €, à la suite du sinistre survenu en date du 17 mai 2023, lors d'une campagne de débroussaillage. Cette somme est due car le montant du sinistre est inférieur à la franchise de notre contrat d'assurances ALLIANZ.

**ACCEPTE** le remboursement MMA de 5091,56 €, à la suite du sinistre du 06 juillet 2022 relatif à un dommage sur un poteau de basket au stade Emile Deidier.

**ACCEPTE** le remboursement ALLIANZ de 1408,80 €, à la suite du sinistre du 13 juillet 2022 relatif à des dommages causés sur un poteau électrique et sur le système de vidéosurveillance, à l'entrée sud de la ville.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,

Gérard GRIFFE